

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST**

Nombre de membres :	
en exercice	18
présents	16
votants	18

L'an deux mille vingt-trois,

Le 3 mai à 19 heures 00,

le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2023.

Présents : Pierrick Le Boterff, Nadège David, Nicolas Simon, Bénédicte Harostéguy, Jean Hallier, Bernard Gougeon, Élisabeth Sicot, Michèle Hallier, Philippe Grosset, Erwan Perrot, Philippe Clément, Valérie Richard, Annaïg Colombe, Nolwenn Niol Lanoë, Catherine Hallier, Bastien Cretté.

Absents excusés : Catherine Boudet (pouvoir Valérie Richard), Denis Jannot (pouvoir Bénédicte Harostéguy).

Absents :

Secrétaire de séance : Bastien Cretté.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures. Il propose à l'Assemblée de nommer un secrétaire de séance. Monsieur Bastien Cretté est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Puis Monsieur le maire propose au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mars 2023. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité au scrutin public et signé par le maire et le secrétaire de la séance du 22 mars 2023.

Il est ensuite passé à la réunion du jour, le 3 mai 2023, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Exercice du travail à temps partiel (projet de délibération à soumettre au comité social territorial).
- Services périscolaires, conventions entre les communes.
- Morbihan Énergies, convention de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public.
- ENEDIS, convention de servitudes pour la desserte de la parcelle ZC 42.

1) Organisation du temps partiel.

Délibération numéro : Projet à soumettre au comité social territorial.
Exercice du travail à temps partiel

Monsieur le Maire rappelle que le temps partiel est une modalité d'accomplissement du service qui permet à un agent territorial de consacrer une durée moindre de temps à son activité professionnelle. Il appartient à l'assemblée délibérante

de fixer les modalités d'exercice du temps partiel en fonction des nécessités, de la continuité et du fonctionnement des services ainsi que des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, après avis du comité technique paritaire, et en vertu :

- du code général de la fonction publique, et notamment ses articles L612-1 à L612-8 et L612-12 à L612-14 ;
- du décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1992 relative à l'exercice des fonctionnaires à temps partiel par les fonctions et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
- du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
- du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 **du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale.**

Monsieur le Maire précise ensuite que :

- les agents occupant un emploi à temps complet peuvent être autorisés à travailler à temps partiel, pour une quotité qui ne peut être inférieure au mi-temps ;
- les agents occupant un emploi à temps complet ou non peuvent bénéficier d'un temps partiel de droit pour raisons familiales ou pour création, reprise d'entreprise, sous conditions.

Il indique enfin que le comité social territorial a été consulté pour avis le ???????????? ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide que le temps partiel s'exercera dans les conditions suivantes :

- Tous les services ou emplois sont admis au bénéfice du temps partiel ;
- le temps partiel sur autorisation est organisé dans le cadre soit quotidien, soit hebdomadaire, soit mensuel, soit annuel, selon les besoins du service qui seront évalués par le maire ;
- le temps partiel de droit est organisé dans le cadre soit quotidien, soit hebdomadaire, soit mensuel, soit annuel, selon les besoins du service qui seront évalués par le maire ;
- les quotités de temps partiel sur autorisations sont fixées au cas par cas entre 50 % et 99 % ;
- le délai préalable de demande d'autorisation, de renouvellement, est de 3 mois avant la date souhaitée ;
- la durée des autorisations est fixée entre 6 mois et un an et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans la demande de renouvellement doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse ;
- les autorisations sont délivrées individuellement par le Maire.

2) Frais des services périscolaires avec les autres communes.

Objet : Services périscolaires.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que des enfants vincentais sont scolarisés dans d'autres communes et que cela est réciproque.

Les frais supportés par les communes d'accueil leur sont obligatoirement remboursés s'agissant de tout ce qui se rapporte au domaine scolaire. Par contre ce qui concerne le domaine périscolaire n'est pas une dépense obligatoire. Pour autant des frais sont engagés par les communes d'accueil – restauration scolaire – garderie périscolaire.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée de régler par convention avec les autres communes – communes d'accueil et communes de résidence - les paiements des frais périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte cette proposition,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires, dont les conventions.

3) Morbihan Énergies, convention d'adhésion au système ECOWAT.

Délibération numéro : 20230302A

Objet : Morbihan Énergies, convention de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération 20220417A en vue de bénéficier avec Morbihan Énergies d'un dispositif d'optimisation sur deux armoires de commande de l'éclairage public.

Suite à cet accord de principe Morbihan Énergies propose une convention - Contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes « ECOWATT ».

Les armoires concernées sont référencées numéros A 004 et A 006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte cette proposition,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires, dont la convention.

4) Convention de servitude avec ENEDIS à Painfaut.

Délibération numéro : 20230303A

Objet : ENEDIS, convention de servitudes pour la desserte de la parcelle ZC 42.

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée d'une proposition de convention de servitudes présentée par ENEDIS. Il s'agit de faire passer une ligne électrique en souterrain au niveau de la parcelle communale cadastrée section ZC numéro 42. Il s'agit d'un chemin d'exploitation. Le motif est la réalisation d'un branchement aéro-souterrain de la propriété de la SCI AUREKA située à Painfaut.

Pour cela il faut réaliser un terrassement de 15 mètres sur la parcelle ZC 42 pour le passage d'un câble 3X380V sous fourreau TPC 75.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte cette proposition,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires, dont la convention de servitudes.

5) Projet d'achat de terrains en zone 1AU1.

La famille propriétaire des parcelles cadastrées section ZD numéros 151, 152 et 153 situées à la Clôture Fleury souhaitent les vendre. L'un des propriétaires, en accord avec les autres propriétaires, a contacté la commune pour lui demander si éventuellement elle pourrait se porter acquéreur. La surface totale est 10393 centiares. Monsieur le maire est chargé de proposer un prix d'achat de 3500 € pour les 3 parcelles.

6) Relance du SMAGSNBVO.

Le syndicat SMAGSNBVO, sans activité depuis 2019, s'est réuni le 3 mai 2023 afin de voter son budget primitif.

7) Agence d'attractivité, proposition d'adhésion pour des services supplémentaires.

La commune a besoin d'un fonds de carte pour un projet de panneau du territoire de la commune au centre bourg. L'Agence d'Attractivité peut le fournir, mais moyennant un abonnement. Ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

8) Projets communaux : aménagement du bourg, théâtre de verdure, terrain des sports.

Monsieur le maire a rappelé au conseil municipal les trois projets en cours avec appel aux habitants qui le souhaitent à participer à des groupes de travail. Trois projets ont été retenus pour être étudiés et discutés dans trois groupes de travail. Des participants se sont faits connaître. Une réunion est prévue le samedi 3 juin à 10 heures en mairie de Saint-Vincent-sur-Oust.

Projet 1			
Transformation du terrain des sports			
Nom	Prénom	Téléphone	Mail
LE BOTERFF	Pierrick	06 80 62 66 27	pierrick.le.boterff@orange.fr

JANNOT	Denis	06 82 47 90 48	Denis.jannot@orange.fr
DAVID	Nadège	06 30 80 72 34	nadege.david7@orange.fr
COLOMBE	Annaïg	06 78 42 71 79	annaigcolombe@orange.fr
HALLIER	Catherine	06 22 51 04 16	laheuguaie@orange.fr
OLLIVIER	Jérôme	06 61 47 07 16	jerome.ollivier0206@orange.fr
MESCAM	François	06 42 42 45 35	francois.mescam@orange.fr
XAVIER	Gilles	06 80 51 90 10	gilles.xavier@gmail.com
XAVIER	Antoine	07 68 78 92 30	antoinexavier56@gmail.com
CRETÉ	Noëlle	06 52 65 13 44	noelle.crete@free.fr

Projet 2			
Développement du Théâtre de verdure			
Nom	Prénom	Téléphone	Mail
HAROSTÉGUY	Bénédicte	06 81 27 32 35	benedictehurtel56@orange.fr
GOUGEON	Bernard	06 88 72 47 74	mjbgougeon@hotmail.fr
JANNOT	Denis	06 82 47 90 48	Denis.jannot@orange.fr
COLOMBE	Annaïg	06 78 42 71 79	annaigcolombe@orange.fr
HALLIER	Michèle	06 64 26 66 45	hallierm@ymail.com
BOUDET	Catherine	06 44 02 93 09	Kthy4@orange.fr
LECLERC	Tom	06 22 50 81 45	Tomleclerc44430@hotmail.fr
CORNET	Josselin	06 85 49 73 22	josselin.cornet@gmail.com
MENOZZI	Marie-Jo	06 87 02 23 17	marie-jo.menozzi@orange.fr
QUIRION (tirt du 8 entre Marcel et Quirion)	Marcel	07 80 09 20 89	marcel_quirion@yahoo.fr
XAVIER	Antoine	07 68 78 92 30	antoinexavier56@gmail.com
XAVIER	Gilles	06 80 51 90 10	gilles.xavier@gmail.com
MALIVET	Patrice	06 37 56 34 05	patrice.malivet@free.fr

Projet 3			
Aménagement du bourg et de ses entrées			
Nom	Prénom	Téléphone	Mail
PERROT	Erwann	06 37 23 46 85	clotuged@live.fr
HALLIER	Jean	06 78 75 75 89	hallier.jean@wanadoo.fr
HAROSTÉGUY	Bénédicte	06 81 27 32 35	benedictehurtel56@orange.fr
GROSSET	Philippe	06 01 63 22 68	grossetphilippe@orange.fr
CATREVAUX	Christophe	06 45 82 89 71	catrevaux.cecile@orange.fr
OLLIVIER-MÉHAT	Soazig	06 67 08 54 63	jerome.ollivier0206@orange.fr
TUAL	Jean-Pierre	06 88 88 46 75	jptual@wanadoo.fr
SABOT	Nicolas	02 99 91 39 45	nicolas.sabot@wanadoo.fr
DERACHE	Christian	06 22 68 47 98	chris49260@orange.fr
PAVIN	René	06 73 23 35 33	rene.pavin56@orange.fr
REMOND	Annie	07 88 37 36 57	annie.remond6@orange.fr
CRETÉ	Noëlle	06 52 65 13 44	noelle.crete@free.fr
LECLERC	Tom	06 22 50 81 45	Tomleclerc44430@hotmail.fr
MENOZZI	Marie-Jo	06 87 02 23 17	marie-jo.menozzi@orange.fr
CORNET	Josselin	06 85 49 73 22	josselin.cornet@gmail.com

9) Questions diverses.



Le secrétaire de séance

Bastien Cretté

Pour copie conforme.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.